

Procès verbal administratif

L'an mil neuf cent cinquante-neuf, le trentième jour du mois de décembre
Nous, Pattyn P.H. Administrateur Territorial Assistant Principal à Ruhengeri
avons trouvé au gîte de Gicuba une malle en fer, complètement défermée et
portant des traces de cambriolage.

Malgré des informations sur place, nous n'avons pu savoir d'où venait cette
malle ni à qui elle appartenait.

La malle contenait du papier non employé et trois cartes d'assistance médi-
cale.

Des recherches effectuées au Territoire nous ont permis de conclure que la
caisse devait appartenir au sous-chef Rukikatara.

L'enquête effectuée sur place et l'examen des pièces comptables au Terri-
toire nous ont permis de tirer les conclusions suivantes:

1^o Que le sous-chef Rukikatara Joseph, collecteur délégué avait en
justification avant les événements du mois de novembre:

71	I.C	1958
24	I.S	1958
49	I.B	1958
130	I.C	1959
46	I.S	1959
51	I.B	1959
20 cartes d'assistance médicale.		

2^o L'enquête effectuée a permis de constater que la totalité de l'encaisse
et des acquits et autres valeurs restants a été volée ou détruite.

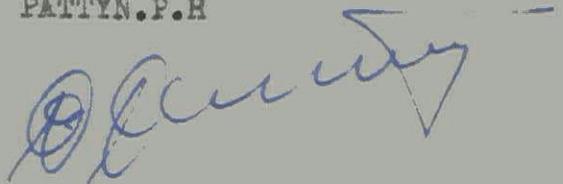
3^o Selon les déclarations du sous-chef, l'encaisse au moment des faits
s'élevait à quelques 25.000 frs (quote-part S A C et C d P y compris)

4^o Trois cartes d'assistance médicale ont été retrouvées.

5^o L'enquête n'a pu donner aucun élément a.p. d.v; responsabilité.

L'Administrateur Territorial Assistant Principal

PATTYN.P.H



Ruhengeri



5579